

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.
Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-158 : Créance éteinte (budget principal)

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Le Comptable des Finances Publiques a informé M. Le Maire qu'il n'a pas pu recouvrer des titres, cotes ou produits pour un montant total de 1 539,15 €.
En conséquence, il est nécessaire de l'admettre créance éteinte.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 novembre 2023

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'admission du titre énoncé créance éteinte, à hauteur de 1 539,15 € au budget principal ;
- Préciser que les crédits nécessaires à cette admission en non-valeur sont inscrits au compte 6542 du budget.
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

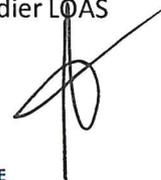


HOTEL DE VILLE

12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.fr
TEL : 02 98 70 08 47 - FAX : 02 98 70 25 62



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS



MAIRIE ANNEXE

3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.esquibien@audierne.fr
TEL : 02 98 70 02.76 - FAX : 02 98 75 01 42